

RCS : TARASCON

Code greffe : 1305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TARASCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1983 B 40079

Numéro SIREN : 328 579 214

Nom ou dénomination : SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DES SAINTES MARIES DE LA MER

Ce dépôt a été enregistré le 03/10/2022 sous le numéro de dépôt 4052

PROCES - VERBAL
du CONSEIL d'ADMINISTRATION
de la SEMIS
du 18 février 2022

Le Conseil d'Administration a été régulièrement convoqué le 7 février 2022. L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit février à quinze heures, le Conseil d'Administration de la SEMIS s'est réuni au Yacht Club de la Capitainerie, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Vice-présidence : problématique juridique
- 2) Gestion des Snacks/restaurants dans les campings,
- 3) Présentation du nouveau directeur de la SEMIS
- 4) Renouvellement de la concession de Port Gardian,
- 5) Questions diverses.

Les administrateurs suivants étaient présents ou représentés :

Pour la Commune :

Mme et MM. Christelle AILLET, Jean-Pierre ALENGRIN, Stéphan BEDOT, François BELMONTE, Marc LELONG Patrick PAC, Éric VICENTE.

Pour la Caisse d'Epargne :

M. Laurent HERNANDEZ. **ABS**

Pour la Caisse des Dépôts et Consignations :

Mme Sophie MIRANDA DA SILVA,

Pour la Lyonnaise de Banque, intervenant comme censeur

M. Éric FUMET

Pour le Crédit Agricole:

M. Olivier TREVIN **ABS**

Absents excusés :

Pour l'office de tourisme :

M. Jérôme FERTON, donnant pouvoir à Mme AILLET

Assistait également à la séance, Mme Dominique OLLIVIER, Commissaire aux Comptes, et Mme Audrey RAFFI, pour le CIC Lyonnaise de Banque.

Mme AILLET ouvre la séance en remerciant les administrateurs de leur présence et déroule l'ordre du jour.

AC J.E BF

1° - Vérification du quorum et nomination du secrétaire de séance

Après examen de la feuille de présence, Mme Christelle AILLET déclare que le quorum est atteint et que le conseil d'administration peut régulièrement se tenir. Mme Christelle AILLET propose de nommer M. Éric VICENTE comme secrétaire de séance.

2° - Vice-présidence / problématique juridique

Les greffes du Tribunal de Commerce refusent de valider la nomination des Vices présidents au motif que chaque collectivité et ou banques actionnaire doivent être considérés comme une seule personne morale administratrice.

Ainsi, si la Ville occupe la fonction de présidente du Conseil d'administration, la vice-présidence ne peut donc être occupée par un représentant de la Ville.

Aussi, Mme et MM les administrateurs, je vous propose afin de régulariser et procéder aux formalités déclaratives légales de bien vouloir :

1/ Acter le principe que la Vice-présidence ne peut être occupée par un représentant de la Ville,

2/ Voter le principe qu'à partir de ce jour, le Conseil d'administration SEMIS n'a plus de vice-présidence,

3/ Solliciter les autres personnes morales administratrices afin de nommer une Vice-présidence lors du prochain Conseil d'administration.

Résolution adoptée à l'unanimité,

3° - Gestion des snacks/restaurants des campings

La SEMIS possède deux ensembles Snack Epicerie dans chacun des campings du groupe.

L'ensemble de la Brise est géré en location gérance depuis toujours. Celui du Clos du Rhône en gestion directe interne depuis 2018.

Le renouvellement du contrat de gestion de l'ensemble de la Brise, conditions financières et choix du gérant, pose la question du type de gestion de l'ensemble du Clos du Rhône et nécessite une comparaison.

L'ensemble Epicerie Snack du camping de la Brise a rapporté à la SEMIS en :
2016 : 45 333,34 €HT
2017 : 45 333,34 €HT

² AC V.E

B F

2018 : 34 000,00 € HT
2019 : 34 000,00 € HT
2020 : 18 940,00 € HT (remise Covid)
2021 : 34 000,00 € HT

Ces montants correspondent aux loyers encaissés par la Semis.
Les locaux et l'ensemble du matériel mis à disposition appartiennent à la SEMIS.

L'ensemble Epicerie Snack du camping du Clos du Rhône :

2016 : 39 561,67 € HT (location)

2017 : 39 561,67 € HT (location)

En 2018 le snack et l'épicerie sont repris en gestion directe par la Semis

Le résultat net, après imputation,

En 2018 : -89 839 € HT

En 2019 : -19 500 € HT

En 2020 : 16 231 € HT. La SEMIS a perçu une indemnité Covid pour perte d'exploitation et une partie de celle-ci a été affectée au snack pour un montant de 50 000, soit un résultat de -33 769€HT.

En 2021 les chiffres ne sont pas arrêtés.

La forte masse salariale de la SEMIS affectée au snack explique en partie ces chiffres. Notons par ailleurs que la convention collective du Groupe SEMIS (Hôtellerie de plein air) rend difficile, notamment dans la gestion des heures supplémentaires, la bonne exécution de missions de restauration.

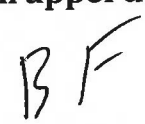
Les services de la SEMIS se proposent de lancer un appel d'offre concernant la gestion de l'ensemble Snack et épicerie du camping de la Brise avec une redevance de location relevée à 53 000€HT, avec la possibilité pour les candidats de proposer davantage.

Concernant le Clos du Rhône, les résultats financiers de la gestion directe et les statistiques fournies par Sunélia Vacances, classant « la satisfaction restauration » et la « satisfaction superette » parmi les moins satisfaisants de l'ensemble des campings du groupe Sunélia Vacances nécessitent un changement de stratégie du Groupe SEMIS.

Aussi, Mesdames et Messieurs les administrateurs je vous propose :

1/ d'acter le principe du renouvellement de location gérance de l'ensemble « snack et épicerie » du camping de la Brise avec un loyer minimum de 53 000 € HT, par un appel d'offre.

2/ d'acter le principe de l'abandon de la gestion directe de l'ensemble snack/épicerie du Clos du Rhône, coûteuse pour le groupe SEMIS et insatisfaisante au regard des critères de Sunelia et de lancer un appel d'offre avec un loyer minimum de 47 000 € HT.

3  V.E 

Résolution adoptée à l'unanimité.

4° - Présentation du nouveau directeur de la SEMIS

Le 21 mars prochain, le futur directeur du groupe SEMIS prendra ses fonctions.

Il s'agit de M. Nicolas FORTUIT.

Ce diplômé de l'Ecole nationale des Travaux publics de l'Etat, d'HEC Paris et de l'institut d'urbanisme et d'aménagement régional d'Aix en Provence dispose d'une expérience solide en matière d'aménagement du territoire, de conduite et réalisation de grands projets d'aménagements.

Ingénieur divisionnaire détaché des travaux publics de l'Etat auprès du Ministère de l'Environnement, son expérience professionnelle sera un atout pour notre groupe. Il a été directeur de plusieurs sociétés publiques locales et sociétés d'économie mixtes, comme la SPL Montélimar Agglo développement, la SAS PYM, filiale de la Banque des Territoires, la SEMAG de Gardanne, il a été adjoint au chef de service de l'aménagement des grands projets au sein de l'Agence régionale d'équipement et d'aménagement de la Région PACA, mais aussi Vinci Autoroutes, DirMed Direction interdépartementales des Routes de Méditerranée ou d'Ile de France.

Son profil professionnel et ses compétences seront un réel atout pour la priorité de la SEMIS pour ces deux prochaines années : le renouvellement de la concession du Port, concession qui a justifié en 1983 la création même de la SEMIS.

5° - Renouvellement de la concession de Port Gardian

Le 31 décembre 2023, la concession de Port Gardian prend fin. Cette concession est signée entre la SEMIS et la Ville des Saintes Maries de la Mer, à qui l'Etat a concédé la gestion des Plages.

La Commune procèdera dans les mois qui viennent au renouvellement de cette concession.

La SEMIS devra bien évidemment candidater. A ce jour, aucune démarche interne, aucune collaboration n'a été sollicitée par la SEMIS pour mener à bien cette future consultation.

Le futur directeur de la SEMIS aura pour mission essentielle de bien mener ce projet. Mais j'attire votre attention sur le fait que depuis 1983, la réglementation et les exigences de l'Etat en matière de gestion du domaine public maritime se sont considérablement alourdies.

Performance économique, qualité des services rendus aux usagers, performance financière, performance environnementale, performance de la politique sociale et de gestion des ressources, capacités juridiques et financières... autant d'exigences pour lesquelles le Groupe SEMIS devra être exemplaire et s'améliorer en vue de remporter la prochaine procédure de renouvellement de cette concession.

Je tenais à en faire part à l'ensemble des actionnaires et partenaires de la SEMIS et de les rassurer sur ma volonté en tant que PDG à mobiliser tous les services du groupe en vue d'atteindre cet objectif.

6° - Questions diverses.

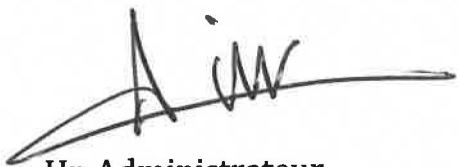
Aucune question diverse.

M. Pac pose la question de savoir où en sont les comptes. Mme OLLIVIER lui répond que les comptes ne sont pas arrêtés.

M. Pac sollicite des informations sur les provisions réalisées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15h51.

La Présidente Directrice Générale
Mme Christelle Aillet



Un Administrateur,



Le secrétaire de séance,
Monsieur Éric Vicente

